



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-7-10-3

Séance du vendredi 3 juillet 2020

### **POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION / FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) : AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE SUBVENTION GLOBALE 2017-2020**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**ABSENT :**

M. TRIMAILLE

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.

Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.

La Commission permanente du Conseil départemental,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives notamment au Fonds européen de développement régional et au Fonds social européen et le règlement (UE) n°1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et le règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 relatif au Fonds social européen, et les règlements d'exécutions pris pour leur application ;

Vu le règlement 2018/1046 du Parlement européen et du conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) 1296/2013, 1301/2013, 1303/2013, 1304/2013, 1309/2013, 1316/2013, 223/2014, 283/2014 et la décision 541/2014/UE et abrogeant le règlement (UE, Euratom) 966/2012 ;

Vu la décision de la Commission européenne du 10 octobre 2014 n° C (2014)7454 portant adoption du « programme opérationnel national FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole » ;

- Vu la délibération du Conseil Général n° CG-2014-6-10-1 du 4 décembre 2014 relative à la demande de Subvention Globale de Fonds social européen ;
- Vu la délibération du Conseil départemental CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégation de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente ;
- Vu la délibération de la Commission Permanente n° CP-2015-9-10-9 du 9 octobre 2015 relative à la validation de la convention relative à la désignation du Département du Haut-Rhin comme Organisme Intermédiaire gestionnaire d'une Subvention Globale du Fonds social européen ;
- Vu la délibération de la Commission Permanente n° CP-2020-4-10-2 du 3 avril 2020 relative à l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion 2020 ;
- Vu l'avis du Comité de programmation régional du 31 juillet 2015 relatif à la désignation du Département du Haut-Rhin comme Organisme Intermédiaire gestionnaire d'une Subvention Globale de Fonds social européen pour la programmation FSE 2014-2020 ;
- Vu la convention de Subvention Globale 2017-2020 signée entre l'État et le Département du Haut-Rhin en date du 13 février 2017 ;
- Vu l'avenant n°1 à la convention de Subvention Globale 2017-2020 signée entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin en date du 10 mars 2020 ;
- Vu l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion pour l'année 2020 ;
- Vu l'avis du Comité de programmation régional (instance pilotée par l'Autorité de Gestion Déléguée) en date du 30 avril 2020 relatif à l'octroi d'une subvention de FSE au titre du Programme Opérationnel National pour l'emploi et l'inclusion en métropole ;
- Vu le Règlement Financier du Département ;
- Vu l'avis favorable de la 10<sup>ème</sup> commission (Solidarité, Famille, Insertion et Logement) lors de sa séance du 26 juin 2020 ;
- Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'avenant n° 2 à la convention de Subvention Globale 2017-2020, joint à la présente délibération, au titre du programme national pour l'emploi et l'inclusion en métropole avec l'Etat
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à le signer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité